

Communiqué

Le 5 juin 1995

N° 103

LANCEMENT DES NÉGOCIATIONS EN VUE DE L'ACCESSION DU CHILI À L'ALENA

Le ministre du Commerce international, l'honorable Roy MacLaren, a annoncé aujourd'hui que le Canada et ses partenaires de l'ALENA amorceront officiellement, le 7 juin 1995 à Toronto, les négociations devant permettre au Chili d'accéder à l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA).

« Je suis très heureux de me joindre à mes collègues Michael Kantor, représentant au Commerce des États-Unis, Herminio Blanco, secrétaire au Commerce et à l'Industrie du Mexique, et Eduardo Aninat, ministre des Finances du Chili, pour enclencher ces négociations qui permettront au Chili d'accéder à l'ALENA », a déclaré M. MacLaren.

« Le gouvernement du Canada travaille dur depuis un an pour préparer ce jour. Nous avons fait de l'accession du Chili à l'ALENA une grande priorité de notre politique commerciale. L'accession du Chili fera en sorte que l'Accord demeure dynamique, souple et ouvert et elle contribuera à stimuler la libéralisation plus poussée des échanges commerciaux dans l'ensemble de l'hémisphère », a souligné M. MacLaren.

« Le Chili offre des possibilités très intéressantes au milieu des affaires canadien. Son accession à l'Accord renforcera nos liens en matière de commerce et d'investissement », a-t-il ajouté.

Le 11 décembre 1994, au Sommet des Amériques tenu à Miami, les dirigeants des quatre pays avaient annoncé leur intention d'enclencher le processus devant permettre au Chili d'accéder à l'ALENA.

Le 7 juin, M. MacLaren présidera une réunion de la Commission du libre-échange, organe directeur et institution centrale de l'ALENA, instituée en vertu du chapitre 20 de l'Accord. La Commission dirige la mise en oeuvre de l'Accord, supervise son développement et règle les différends le concernant. Elle dirige



de plus les travaux de tous les comités et groupes de travail qui en sont issus.

C'est la troisième réunion que tient la Commission depuis l'entrée en vigueur de l'ALENA, le 1^{er} janvier 1994.

- 30 -

Pour obtenir le document d'information sur l'accession du Chili à l'ALENA ou de plus amples renseignements, les représentants des médias sont priés de communiquer avec le :

Service des relations avec les médias
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
(613) 995-1874